



**JE SUIS  
INGÉNIEUR  
HOSPITALIER**

Elections CTE/CAP  
le 4 Décembre 2014

**FO**  
*la force syndicale*  
Services Publics et de Santé

# Lettre

## aux Ingénieurs Hospitaliers

La fonction d'ingénieur hospitalier est née d'un processus général de modernisation de l'hôpital, devenu peu à peu un monde à forte composante technique et sécuritaire.

Au fil des années, et avec la progression continue et massive de l'environnement technique, les spécialités des ingénieurs hospitaliers se sont diversifiées dans les domaines de l'ingénierie, de l'architecture, de l'appareillage biomédical, et de l'informatique. Il s'est ajouté la restauration, la qualité, la gestion des risques, l'organisation.

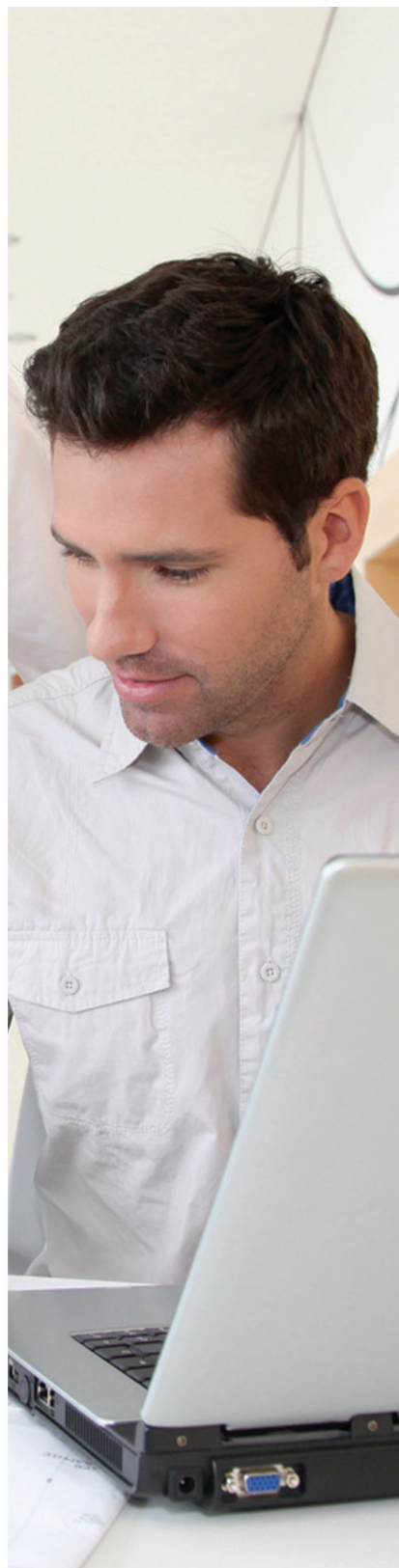
L'ingénieur organise la maintenance technique dans son périmètre de responsabilité. Il doit également manager les ressources humaines dans toute leur dimension, notamment les personnels techniques (ouvriers, techniciens, ingénieurs) mais aussi les administratifs, qu'il dirige.

Il peut être gestionnaire financier dans son périmètre de compétence, et parfois le seul habilité à mettre en œuvre des programmes de valorisation et des comptes d'exploitation.

Les exigences de la société à l'égard du risque, réel ou perçu, ne cessent de s'amplifier. Ainsi les attentes à l'égard de l'ingénieur ont aussi évolué, il doit désormais sécuriser sans compromis les activités dépendantes de son périmètre.

Quelle que soient les différentes spécialités de l'ingénieur, l'exigence se fait toujours plus forte avec l'augmentation continue des normes et des progrès techniques, assortie de la nécessité toujours plus forte de la rationalité des coûts.

**Pour l'ensemble de ces raisons FO, juge nécessaire l'ouverture d'une négociation globale pour l'ensemble du corps d'ingénieurs.**



# ***FO Revendique :***

- ✓ L'augmentation générale des salaires.
- ✓ Un déroulement linéaire de la carrière des ingénieurs hospitaliers.
- ✓ La revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires du corps des ingénieurs hospitaliers.
- ✓ L'évolution de la structuration du corps en cohérence avec des évolutions des corps d'ingénieurs des deux autres versants de la fonction publique.
- ✓ L'harmonisation des régimes indemnitaires des ingénieurs hospitaliers comparables aux deux autres versants de la fonction publique.
- ✓ La reconnaissance statutaire des compétences managériales des ingénieurs.
- ✓ Le bilan des personnels, encore sous statuts locaux, pour un mécanisme de basculement statutaire dans le corps des ingénieurs hospitaliers.
- ✓ Le maintien de tous les postes.

***N'hésitez pas à prendre contact avec les représentants FO de votre établissement. Il y a toujours une réponse à vos questions et attentes.***

**FO**  
**la force syndicale**  
**Services Publics et de Santé**

FO Constate

# Aujourd'hui

## Ingénieur hospitalier

Ech	Durée	INM(*)	Salaire de Base(**)
1	12	349	1 615,97 €
2	30	380	1 759,51 €
3	36	401	1 856,75 €
4	36	425	1 967,88 €
5	36	459	2 125,31 €
6	36	496	2 296,63 €
7	36	521	2 412,39 €
8	42	557	2 579,08 €
9	42	589	2 727,25 €
10	-	619	2 866,16 €

## Ingénieur hospitalier principal

Ech	Durée	INM(*)	Salaire de Base(**)
1	18	460	2 129,94 €
2	24	500	2 315,15 €
3	30	536	2 481,84 €
4	30	582	2 694,83 €
5	30	626	2 898,57 €
6	36	665	3 079,15 €
7	42	706	3 268,99 €
8	48	746	3 454,20 €
9		783	3 625,52 €

## Ingénieur hospitalier en chef

### *classe normale*

Ech	Durée	INM(*)	Salaire de Base(**)
1	12	395	1 828,97 €
2	18	441	2 041,96 €
3	30	476	2 204,02 €
4	24	514	2 379,97 €
5	30	546	2 528,14 €
6	30	582	2 694,83 €
7	36	635	2 940,24 €
8	42	696	3 222,69 €
9	42	734	3 398,64 €
10		783	3 625,52 €

## Ingénieur hospitalier en chef

### *classe exceptionnelle*

Ech	Durée	INM(*)	Salaire de Base(**)
1	24	619	2 866,16 €
2	24	680	3 148,60 €
3	30	734	3 398,64 €
4	30	783	3 625,52 €
5	36	821	3 801,48 €
6	42	881	4 079,29 €
7		963	4 458,98 €

(\*) INM : Indice Nouveau Majoré (\*\*) Salaire de Base : INM x 4,6303  
4,6303 : Valeur du point d'indice au 01/07/2010

# FO Revendique pour Demain

## Ingénieur hospitalier

Ech	I.N.M	SALAIRE DE BASE (**)
1er	441	2 205,00 €
Dernier	783	3 915,00 €

## Ingénieur hospitalier en chef

Ech	I.N.M	SALAIRE DE BASE (**)
1er	619	3 095,00 €
Dernier	HEB3	5 290,00 €

## Ingénieur hospitalier général

Ech	I.N.M	SALAIRE DE BASE (**)
1er	HEB3	5 290,00 €
Dernier	HED3	6 350,00 €

### REVENDICTIONS FO

(\*\*) le calcul du salaire de base intègre la revendication de FO d'augmenter la valeur du point d'INM de 8%. Il passerait de 4,6303 € à 5 €.



# Votre Métier

Le corps des **ingénieurs hospitaliers** est composé de quatre grades et d'un emploi fonctionnel.

Il comprend les grades **d'ingénieur, ingénieur principal, d'ingénieur en chef de classe normale et d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle**.

Le recrutement se fait par concours sur titre d'établissement selon deux niveaux d'accord.

Le grade d'ingénieur hospitalier est accessible avec un titre ou un diplôme de niveau plus ou moins égal à Bac +5 dans les spécialités à caractère technique.

L'accès au grade d'ingénieur en chef de classe normale est limité par une liste de titres ou diplômes fixée par arrêté. Cette liste est similaire à celle du recrutement sur des corps comparables dans les deux autres fonctions publiques.

Il n'y a pas de différence statutaire de fonction, de responsabilité ou d'expertise, quel que soit le grade.

Aujourd'hui, une très forte proportion des ingénieurs hospitaliers (50 %) est recrutée sous contrat. Cela peut s'expliquer par le manque d'attractivité du statut, en comparaison à l'expertise et aux compétences recherchées.

Les statuts d'ingénieur des deux autres Fonctions Publiques sont plus attractifs :

- déroulement de carrière, régime indemnitaire, reconnaissance des responsabilités, ceci dans un contexte où une meilleure fluidité de parcours des agents via la mobilité est une priorité.
- La rénovation du statut des ingénieurs hospitaliers est rendue prégnante par l'accélération de la technicité de la santé, par une rationalisation des dépenses.

Les nouvelles technologies doivent s'étendre le plus largement possible à l'ensemble de notre système hospitalier de santé.

Le corps des ingénieurs hospitaliers doit être un acteur reconnu dans l'hôpital au profit d'une meilleure prise en charge des patients, avec un nécessaire investissement matériel et humain. Une expertise très forte est demandée et prise en compte dans les domaines de responsabilité des ingénieurs hospitaliers.

# Votre Avenir

## Les ingénieurs hospitaliers.

Après les plans d'investissements de l'hôpital 2007 et 2012, les stratégies nationales de santé par la modernisation de l'offre de soins, passe entre autre par le plan «Hôpital Numérique » et « Territoire des soins numériques »

L'impératif de qualité est plus que jamais présent pour garantir la pérennité d'un système hospitalier accessible à tous.

Le métier d'ingénieur hospitalier inclut également la réalisation du H 24. Il doit ainsi faire face à de multiples urgences qui font partie de son quotidien.

L'ingénieur hospitalier est probablement l'un des seuls personnels en dehors des soignants à être exposé au risque vital.



LE 4 DÉCEMBRE 2014

# VOTEZ FORCE OUVRIÈRE



**ET SOUTENEZ LES REVENDICATIONS DE FO  
POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS  
DE LA FILIÈRE TECHNIQUE**

Cachet du syndicat



[www.fo-sante.com](http://www.fo-sante.com)